

## 2.2

## La filière énergie de Haute-Normandie

Un rapport du Conseil économique et social régional (CESR) de Haute-Normandie sur “les Énergies en Haute-Normandie” a été présenté et adopté à l’unanimité des Conseillers en janvier 2007. Ce rapport a été validé par le Conseil Régional qui l’a utilisé pour établir son propre Plan Climat Énergies actuellement en vigueur. Celui-ci prévoit des actions en faveur du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande d’énergie.

Par ailleurs, le Conseil Régional, suivant en cela l’une des recommandations du rapport du CESR, a préconisé la création d’une filière énergies. Cette filière rassemble d’ores et déjà des entreprises implantées en région Haute-Normandie et qui ont leur activité principale dans le domaine de la production et distribution d’énergies. Son ambition est de jouer un rôle d’animation au sein du “pôle régional” des énergies, qui englobe tous les acteurs locaux dans ce domaine. Il s’agit de contribuer aux actions menées par les pouvoirs publics (État, collectivités territoriales, organisations consulaires...) pour accroître l’attractivité et développer le territoire Haut-Normand en agissant dans les domaines de compétence de la filière.

La filière intervient notamment dans l’expertise technique, l’assistance aux PME/PMI et dans l’orientation des formations nécessaires au maintien et au développement des compétences que les entreprises recherchent. Une association a été constituée pour porter les actions qui seront décidées par les entreprises adhérentes. EDF en assure actuellement la présidence.